

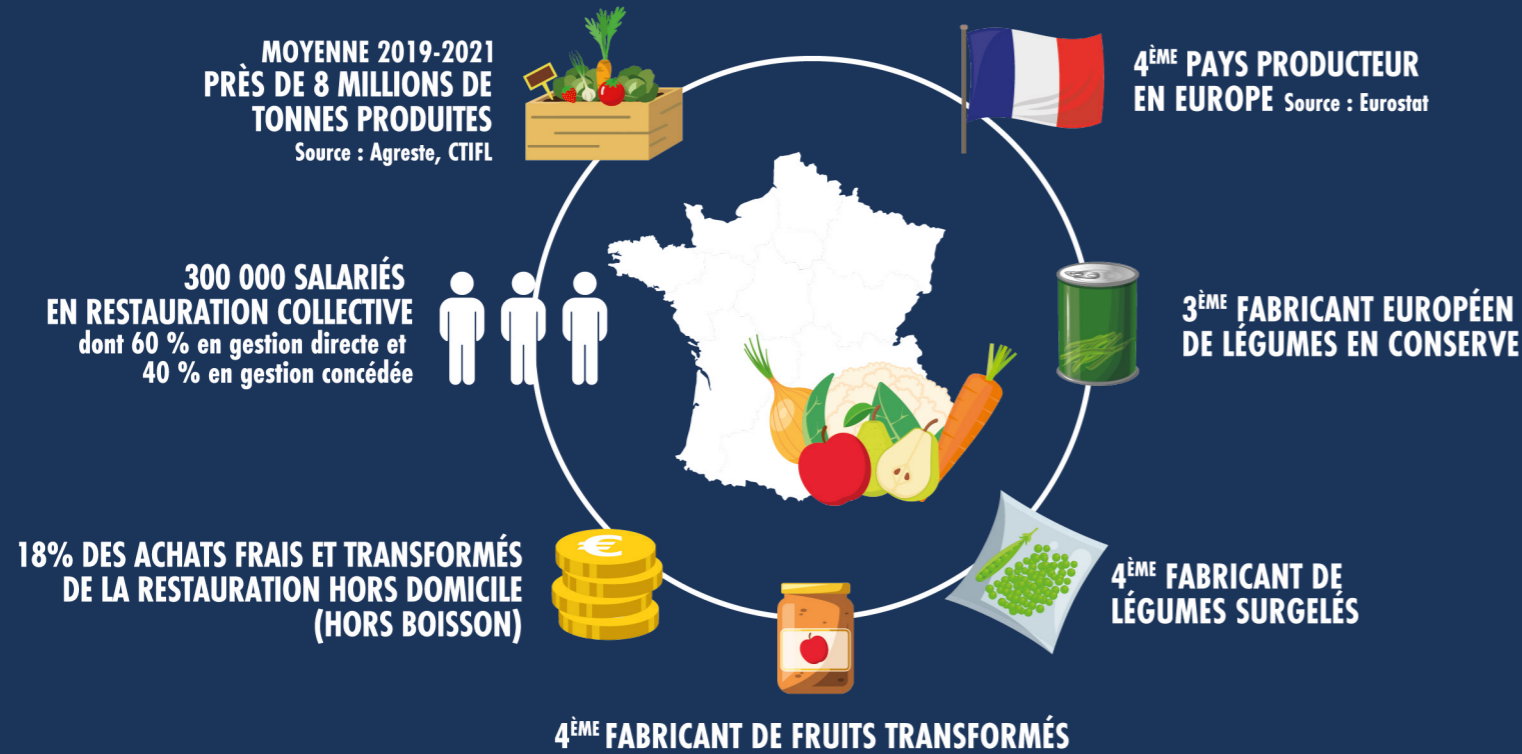


FRUITS & LÉGUMES DE FRANCE

FRAIS ET TRANSFORMÉS



Fruits et Légumes de France



LES CHIFFRES CLÉS AU STADE DE LA PRODUCTION



121 ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

PLUS DE 400 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE

15 000 EXPLOITATIONS AGRICOLES

60 ESPÈCES DE FRUITS ET LÉGUMES :



DES VOLUMES DE LÉGUMES PRODUITS EN FRANCE (1 215 000 tonnes récoltées et livrées aux usines)



DES VOLUMES DE FRUITS PRODUITS EN FRANCE (374 000 tonnes récoltées et livrées aux usines)



Illustrations : Divino Conseils (R)



LES CHIFFRES CLÉS AU STADE INDUSTRIEL



26 000 EMPLOIS

PLUS DE 1,6 MILLION DE TONNES DE FRUITS ET LÉGUMES PRODUITS EN FRANCE DESTINÉS À LA TRANSFORMATION

4,5 MILLIARDS D'€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES INDUSTRIEL

224 UNITÉS DE TRANSFORMATION

LA CONSOMMATION



2/5 DES FRUITS CONSOMMÉS PAR UN ADULTE SONT EN COMPOTE, SÉCHÉS, EN CONFITURE, EN CONSERVE (hors jus)

1/3 LÉGUMES CONSOMMÉS PAR UN ADULTE SONT PRÊTS À L'EMPLOI, EN CONSERVE OU SURGELÉS (hors soupes)

Source : PANFOLET 2022, CREDOC 2019



20 MILLIARDS D'EUROS DE CA au stade de la consommation

5,5 MILLIONS DE TONNES de fruits et légumes à destination du marché frais

75 000 ENTREPRISES

450 000 EMPLOIS DIRECTS dont près de 337 000 saisonniers

1.4% DES DÉPENSES totales des ménages français (Source : Insee 2021)



93% DES FRANÇAIS ont confiance dans les fruits et légumes frais.

- PLUS DE 44 000 POINTS DE VENTE
- PRÈS DE 1200 PRIMEURS en fruits et légumes (Source : Saveurs Commerce 2020)
- 1032 GROSSISTES (Source : Observatoire 2023 branche des grossistes)
- PRÈS DE 250 ENTREPRISES d'expédition et d'exportation (Source: Insee, CTILF 2022)
- 160 ENTREPRISES d'importation et d'introduction (Source: Insee, CTIFL 2022)



Laurent GRANDIN
Président d'INTERFEL

**50% DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS
CONSOMMÉS EN FRANCE SONT PRODUITS
SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.**

Aujourd'hui, deux constats importants :

- **50% des fruits et légumes frais consommés en France sont produits sur le territoire national**
- **le taux d'auto-approvisionnement est en baisse constante depuis 20 ans¹**

L'ambition du gouvernement et de la filière est de tendre à horizon 2030 vers 60% d'auto-suffisance en Fruits et Légumes correspondant à la moyenne des principaux pays producteurs sud européens.

Un Plan de Souveraineté Fruits et Légumes, ambitieux et surtout vital pour répondre aux aléas climatiques et encore améliorer l'impact environnemental de nos productions, relancer la production des fruits et des légumes, renforcer la structuration des filières et augmenter la consommation de fruits et légumes a été mis en place le 1^{er} mars 2023 par le ministre de l'Agriculture. Demandé de longue date par notre interprofession, ce plan pluriannuel déployé dès maintenant jusqu'en 2030 est le fruit d'un travail collectif et de la mobilisation des professionnels autour d'INTERFEL et des services de l'Etat pour identifier les enjeux et les leviers, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de nos produits sur le territoire.

Le secteur des fruits et légumes frais bénéficie d'une obligation d'étiquetage de l'origine lors de l'achat par les consommateurs. Cette obligation législative apporte au consommateur une garantie de traçabilité et de transparence en sus des aspects stricto-sensu de la qualité, par ailleurs définie dans d'autres textes réglementaires. Elle s'accompagne d'engagements professionnels forts au service de la qualité. En complément de tout cela, la démarche « Fruits et légumes de France » permet d'accroître la valorisation visuelle de l'origine France et ainsi mieux éclairer le consommateur dans ses choix.

**Laurent GRANDIN,
Président d'INTERFEL**

¹ En 2020, le taux d'auto-approvisionnement global des fruits et légumes était de 50,8%, contre 64,6% en 2000, soit -14 points en 20 ans. (Source CTIFL d'après douanes françaises, Agreste-SAA) [Taux d'auto-approvisionnement (%) = part de l'offre française / volume total de l'offre disponible sur le marché pour une consommation en frais]

”

La filière des fruits et légumes transformés est caractérisée par une grande diversité de produits (plus de 60 espèces), des modes de production et un modèle agroalimentaire structuré en filière pour s'adapter aux spécificités des cultures et des débouchés. 30% des légumes et 20% des fruits cultivés en France sont destinés à la transformation.

L'organisation de nos filières autour de la contractualisation avant campagne est une condition indispensable au bon fonctionnement et à la rentabilité des filières. Les contrats permettent de mettre toujours plus en adéquation la production avec les besoins industriels, en quantité comme en qualité.

La filière respecte le rythme des saisons : les produits sont cultivés toute l'année et récoltés à pleine maturité. Les usines sont implantées à proximité des zones de production agricoles afin de transformer les fruits et légumes dans les meilleures conditions et dans des délais optimum pour la qualité des produits. Les industriels proposent une très grande diversité de conservation et de catégorie de produits : séchage, salage, fermentation, confisage et cuisson des fruits, appertisation, pasteurisation, surgélation, conservation par le froid négatif, conservation à l'alcool...

Nos produits sont appréciés par les consommateurs : accessibles, bons et sains, variés, pratiques, prêts à consommer ou à préparer, ils permettent des gains de temps dans l'élaboration des repas et favorisent la consommation de fruits et légumes.

Inscrite dans les plans de filière, l'identification de l'origine des produits sur les emballages est engagée grâce au logo « Fruits et légumes de France ». Lancée en 2017, cette démarche volontaire affiche une belle dynamique qui se poursuit et la filière des fruits et légumes transformés a largement dépassé son objectif des 1 000 références à horizon 2020.

Le Plan de Souveraineté Fruits et Légumes est une réelle opportunité pour développer la production française de fruits et légumes destinés à la transformation, gagner en compétitivité et ainsi poursuivre le déploiement du logo fruits et légumes de France sur nos produits.

André BERNARD
Président d'ANIFELT



**30% DES LÉGUMES ET 20% DES FRUITS
CULTIVÉS EN FRANCE SONT DESTINÉS
À LA TRANSFORMATION.**

C'EST TELLEMENT BON LA CONFIANCE AVEC FRUITS ET LÉGUMES DE FRANCE

Qu'est-ce que la signature "Fruits et Légumes de France" ?



C'est la garantie de la part des professionnels de la filière fruits et légumes que leurs produits ont bien été cultivés, récoltés, préparés, transformés et conditionnés en France.

Créé en 2015 par INTERFEL, "Fruits et Légumes de France" a pour vocation de permettre aux consommateurs de mieux identifier les produits et de les informer sur leurs lieux de production. Forte de son visuel en harmonie avec les autres logos "Produits de France" initiés par d'autres filières agricoles en France, cette signature est désormais reconnue comme un gage de qualité qui valorise le savoir-faire français, ce qui en fait sa force.



LA GARANTIE DU CAHIER DES CHARGES DE LA FILIÈRE

« Fruits et Légumes de France » l'origine et la traçabilité de la filière

Choisir "Fruits et Légumes de France", c'est la certitude de consommer des fruits et légumes cultivés, récoltés, transformés et conditionnés en France.

C'est donc la certitude du respect :

- > Des démarches de traçabilité totale de l'exploitation jusqu'au produit fini.
- > Des exigences rigoureuses de sécurité alimentaire et de process industriel dans le cadre des normes françaises et européennes.
- > De la mise en œuvre de contrôles complémentaires par des organismes indépendants.

Les garanties « de France » et de son écosystème

- > Plus de 44 000 points de vente (hyper, super, EDMP (Enseignes à Dominante Marques Propres), drives et magasins de proximité) (source : FCD/FCA 2019).
 - Près de 250 entreprises d'expédition et d'exportation (Insee, CTIFL 2022).
 - 160 entreprises d'importation et d'introduction (Insee, CTIFL 2022).
 - 1032 grossistes (source : Observatoire des métiers 2023 AKTO).
 - 12 000 primeurs en fruits et légumes (source : Saveurs Commerce, 2020).
- > La France est le 3^{ème} pays fabricant de conserve, 4^{ème} fabricant de légumes surgelés et 4^{ème} fabricant de fruits transformés en Europe. Près de 1,6 million de tonnes de fruits et légumes ont été livrées aux usines pour la transformation.
- > Cette démarche collective rigoureuse et contrôlée, engage volontairement les opérateurs de la filière.
- > C'est pour le consommateur un signe fort de reconnaissance des produits, pour les agriculteurs et les industriels une valorisation de la production nationale.
- > Cette signature répond aux attentes des consommateurs cherchant à mieux identifier l'origine des produits qu'ils achètent.
- > Dans un univers « fruits et légumes » transversal, l'apposition de ce logo permet aux acheteurs de reconnaître les produits concernés dans les différents rayons des points de vente.

« Fruits et Légumes de France » l'engagement d'un travail de qualité

Choisir "Fruits et Légumes de France", c'est :

- > Participer au maintien de la production et des savoir-faire spécifiques français ancrés dans les territoires.
- > Contribuer à la préservation de la diversité des produits, des espèces et des modes de production.
- > Permettre la pérennité de la qualité de sa filière (production, conditionnement et exportation).
- > Favoriser l'excellence française dans l'activité de transformation des fruits et légumes, une transformation rapide et locale.



Les garanties « de France » et de son écosystème

- > Avant d'arriver dans l'assiette du consommateur, les fruits et légumes frais bénéficient de l'expertise de toute la filière, des métiers de l'amont (production) aux métiers de l'aval (distribution). Ensemble, les professionnels assurent la qualité et le goût des produits, depuis la production jusqu'à la consommation.
- > De la production à la distribution, en passant par la restauration collective, la filière fruits et légumes frais se compose de :
 - 75 000 entreprises (source : estimation Interfel 2015).
 - 450 000 emplois directs (source : estimation Interfel 2015), dont près de 337 000 saisonniers (source : Classification MSA pour les cultures spécialisées).
- > La filière des fruits et légumes transformés compte 224 unités de transformation générant un chiffre d'affaires de plus de 4,5 milliards d'euros et 26 000 emplois directs (Source : PANOFELT 2022).
- > Un niveau de confiance élevé et constant sur les 3 dernières années : en 2022, 93% des Français indiquent avoir confiance dans les fruits et légumes frais (source : étude annuelle institut CSA; Interfel).
- > Tout bénéficiaire du logotype « Fruits et Légumes de France » fait l'objet d'un contrôle réalisé par un organisme tiers. Le contrôle porte sur la traçabilité aval/amont sur la base d'un échantillon représentatif des produits disposant du logo sur l'emballage. Ce contrôle porte également sur les éléments de la promotion et de l'information sur ces mêmes produits.



RECENSEMENT DES OPÉRATEURS

INTERFEL

Filière	Total
Fruits et légumes frais	Plus de 650 opérateurs engagés

ANIFELT

Filière	Total
Fruits et légumes transformés	+ de 1 600 produits fabriqués et + de 1400 références
	19 industriels engagés
	33 marques > 20 marques en GMS (MDD et MN) > 13 marques en BtoB et RHF
	6 catégories de produits > Conserve et appertisé (fruits, légumes) > Surgelé (fruits, légumes et herbes aromatiques) > Potages et soupes de légumes > Fruits sous vide, pasteurisés > Fruits marinés, conservés à l'aigre > Fruits confits sur sucre, en compote, au sirop et confiture



RÈGLEMENT D'USAGE

L'identité visuelle « *Fruits et Légumes de France* » a été conçue par INTERFEL pour compléter en image la mention d'origine du produit, obligatoire en rayon. Ce signe atteste que les produits qui en sont attributaires sont vendus par des opérateurs qui respectent le règlement d'usage et la charte graphique associée. Celui-ci a pour objet de préciser les conditions d'utilisation de la marque « *Fruits et Légumes de France* » et de ses déclinaisons par produit, qui sont à ce jour au nombre de 11.

> La marque « *Fruits et Légumes de France* » est exclusivement destinée à l'identification, auprès des consommateurs sur le territoire français ou à l'étranger, des fruits et légumes (hors banane et pomme de terre) produits, transformés, conditionnés, emballés et distribués en France.

> La marque « *Fruits et Légumes de France* » et ses déclinaisons peuvent également être utilisées à des fins de promotion et d'information sur ces mêmes produits.

> Les filières des fruits et légumes transformés réunies au sein d'ANIFELT ont fait savoir leur intérêt pour que l'usage du logo et la signature « *Fruits et Légumes de France* » soient élargis à leur gamme de produits.

> L'utilisation d'un même logo pour les fruits et légumes frais et transformés permet d'assurer la reconnaissance graphique du logo auprès des consommateurs.

> Une convention entre INTERFEL et ANIFELT détermine les modalités de mise à disposition et d'utilisation du logo « *Fruits et Légumes de France* », propriété d'Interfel, par l'Anifelt.



INFORMATIONS PRATIQUES



INTERFEL
Interprofession des Fruits et Légumes frais
97 boulevard Pereire
75017 Paris
www.interfel.com

Contact : Victoire GENEST
Tel : 06 15 52 15 08



ANIFELT
Association Nationale Interprofessionnelle des Fruits et Légumes Transformés
44 rue d'Alésia
75014 Paris
www.anifelt.com

Contact : Victoire CASSIGNOL
Tel : 06 71 09 12 25

